

l'invocation: "Cœur de Jésus, j'ai confiance en Vous." puis on retourna de nouveau à l'église pour le Salut du S. Sacrement donné par Son Eminence le Cardinal.

Immédiatement avant le *Tantum Ergo*, M. le Maire prononça, au nom de tous, la formule de consécration au Sacré-Cœur.

Cette consécration avait été décidée par le Conseil, à son assemblée régulière du 7 juin dernier.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

**Le prince de Galles au Vatican.** — Le 27 mai dernier, le prince de Galles s'est rendu à Rome. Il y a été reçu officiellement, avec le cérémonial réservé aux souverains, par S. S. Benoît XV.

Au cours de l'audience, la conversation s'est tenue en français, la langue diplomatique des pays civilisés.

Ce n'est pas la première fois qu'un prince protestant d'Angleterre franchit le seuil du Vatican. Le grand-père du prince de Galles actuel, le roi Edouard VII, fut reçu solennellement par Léon XIII en audience particulière, le 29 avril 1903. On se rappelle qu'en prenant congé du Souverain Pontife, Edouard VII lui demanda sa photographie en souvenir de cet événement mémorable. Le lendemain, le pape fit parvenir au futur roi d'Angleterre, par les soins de Mgr Stonor, une photographie portant une dédicace autographe.

Pie X, pendant son pontificat, ne reçut qu'un seul souverain, le roi de Grèce. Benoît XV n'avait reçu jusqu'ici que le prince de Monaco.

Nos agences de presse, toutes à la dévotion des loges judéo-maçonniques, ont avec ensemble fait le silence sur cette visite. Et les lecteurs des grands journaux qui se pensent informés sur tout! Pauvres naïfs!

**Mort du Cardinal Martinelli.** — Le 5 juillet dernier, est décédé, à Rome, S. E. le cardinal Martinelli.

Né en 1848, le cardinal avait fait profession dans l'Ordre augustinien en 1865. En 1889 et en 1895, il fut élu et réélu prieur général. En 1896, il succéda au cardinal Satolli comme délégué apostolique à Washington, et il était créé cardinal en 1902. Depuis assez longtemps, la maladie le confinait dans la retraite.

**Echange d'archives.** — Entre la direction des archives de l'État et la préfecture des archives vaticanes, avec l'approbation du gouvernement italien d'un côté, et de la secrétairerie d'État de l'autre, il a été signé un accord qui revêt un intérêt notable.

En 1870, avec la chute du pouvoir temporel, les documents qui se trouvaient dans les archives en dehors des palais apostoliques et des sièges des Sacrées Congrégations romaines, tombèrent naturellement en possession du gouvernement italien. Une certaine partie de ces documents n'avait pas d'intérêt spécial historique, mais intéressait seulement l'ad-